PMRA Approved French Label
(JD)
Dec. 3, 2010
2008-1342

GROUPE	9C	INSECTICIDE

Insecticide Beleaf™ 50SG

COMMERCIAL

GRANULES SOLUBLES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

GARANTIE : Flonicamide 50 %

Avertissement, contient les allergènes lait et sulfites

Contient 500 grammes de Flonicamide par kilogramme de produit formulé

Brevet étasunien N° 5360806

ATTENTION – IRRITANT OCULAIRE

NO D'HOMOLOGATION : 29796 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 1 – 100 kg

ISK Biosciences Corporation
7470 Auburn Road
Suite A
Concord (OH) 44077 (ÉTATS-UNIS)
440 357-4650 de l'extérieur du Canada
(Des frais d'appel interurbain peuvent s'appliquer)

Beleaf™ est une marque de commerce d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltée

MISE EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS ingérer. Nocif en cas d'ingestion.
Peut irriter les yeux.
Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter le contact prolongé avec la peau. Laver à fond les parties de la peau exposées avec de l'eau chaude et du savon après avoir manipulé ou utilisé le produit. Retirer les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les porter de nouveau.

Éviter d'en respirer les vapeurs lors de pulvérisation.

Lors des opérations de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation : les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de sécurité.
Lors des opérations d'application : les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon.

Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre aux travailleurs d'y retourner au cours du délai de sécurité (DS) de 12 heures. S'il y a présence de fruits à pépins, de fruits à noyau et de cônes de houblon, veuillez consulter les descriptions relatives à l'usage individuel en matière de délais de sécurité propres à une activité.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation ou d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles ou les zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'appareil servant à l'application et des réglages du pulvérisateur.

Entreposage du pesticide : Entreposer le produit dans son contenant original, dans un endroit sûr et au sec, à l'écart des autres pesticides, des engrais, de la nourriture pour humains et pour animaux.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour certains insectes bénéfiques. Minimiser les risques de dérive de la pulvérisation afin de réduire les effets néfastes pour les insectes bénéfiques dans des habitats adjacents au site de l'application, comme les haies et les régions boisées.

TOXIQUE pour des espèces non visées de plantes terrestres. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.
Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'on prévoit des précipitations abondantes.

On peut réduire la contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande de végétation entre le site traité et la limite du plan d'eau.

Étant donné que ce produit n’est pas homologué pour le contrôle des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l’utiliser pour contrôler les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d’eau d’irrigation ou d’eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l’équipement ou de l’élimination des déchets.

Application au moyen d’un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d’appliquer lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l’American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

Application au moyen d’un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d’appliquer quand le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l’extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l’alimentation des buses pointant vers l’extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 kilomètres à l’heure dans le site de traitement (à déterminer à l’extérieur de ce site, du côté sous le vent).

NE PAS pulvériser par voie aérienne.

Zones tampons :
Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d’application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives).

Méthode d’application	Culture		Zone tampon requise (en mètres) pour la protection des :
			Habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Légumes-feuilles du genre *Brassica*, légumes-fruits, houblon, légumes-feuilles, légumes-tubercules ou légumes-cormes, légumes-racines		1
Pulvérisateur pneumatique	Fruits à pépins et fruits à noyau	Début de la saison de croissance	1
		Fin de la saison de croissance	1

PREMIERS SOINS

EN CAS D’INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d’eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d’avaler. Ne pas faire vomir à moins d’avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D’INHALATION : Déplacer la personne vers une course d’air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l’eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l’œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l’étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d’homologation lorsqu’on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d’urgence : Composez le 1-888-484-7546.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
Rendre le contenant inutilisable.
Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provincial. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D’EMPLOI

L’insecticide Beleaf™ 50SG est une formule à base de 50 % de granulés dispersables dans l’eau de l’insecticide flonicamide. L’insecticide Beleaf™ 50SG supprime les pucerons dans les légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre *Brassica*, cucurbitacées, légumes-fruits et légumes-feuilles (sauf Brassica), houblon, légumes-tubercules et légumes-cormes, légumes-racines (autres que les betteraves à sucre), fruits à pépins et fruits à noyau.

Le taux d’application dépend des espèces d’insectes présentes, le degré d’infestation par les insectes, et la quantité de feuilles. Commencez l’application avant que les populations ne commencent à s’accumuler, ou à l’atteinte des seuils économiques d’intervention, conformément aux directives économiques locales. Consulter les directives relatives aux interventions sur le terrain de la coopérative et/ou faire correspondre les applications avec les résultats des dépistages. Il est essentiel de couvrir complètement la plante pour obtenir de bons résultats.

Mode d’action

L’insecticide Beleaf**™** 50SG appartient à la classe chimique des nicotinamides. L’insecticide Beleaf™ 50SG supprime les organismes nuisibles visés au contact et par ingestion en empêchant leur alimentation de façon rapide et irréversible. Les pucerons peuvent demeurer sur la plante jusqu’à ce qu’ils se dessèchent.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Pour des fins de gestion de la résistance, il est à noter que l'insecticide Beleaf 50SG contient un insecticide du groupe 9C. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Beleaf 50SG et à d'autres insecticides du groupe 9C. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

· Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Beleaf 50SG ou les insecticides du même groupe 9C avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles. Éviter d'appliquer plus de 3 pulvérisations consécutives de l'insecticide Beleaf 50SG ou d'autres insecticides du même groupe au cours d'une seule et même saison.

· Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

· Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

· Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

· Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

· Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à ISK Biosciences Corporation au 440 357-4650 (des frais d'appel interurbains peuvent s'appliquer).

Restrictions d'emploi

Ne pas employer ce produit dans des serres.

Ne pas employer ce produit dans des jardins privés.

Restrictions relatives à la rotation des cultures

Les cultures mentionnées sur la présente étiquette peuvent être plantées à n'importe quel temps à la suite de l'application de l'insecticide Beleaf 50SG. Toutes les autres cultures peuvent être plantées après 30 jours suivant la dernière application de l'insecticide Beleaf 50SG.

Délai d'attente avant la récolte (DAAR)

Culture	**DAAR (en jours)**
Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre *Brassica*	0
Cucurbitacées	0
Légumes-fruits (autres que cucurbitacées)	0
Houblon	31
Légumes-feuilles (sauf Brassica)	0
Légumes-tubercules et légumes-cormes	7

Légumes-racines (autres que la betterave à sucre)	3
Fruits à pépins	21
Fruits à noyau	14

Instructions pour le mélange et le chargement
S'assurer que l'équipement de pulvérisation soit propre et sans dépôts de pesticides provenant d'applications antérieures. Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié avec de l'eau propre. S'assurer que le système d'agitation agite de façon continue et suffisante pour maintenir une bouillie de pulvérisation uniforme, et ce, jusqu'à ce que le réservoir soit vidé. Terminer de remplir le réservoir de pulvérisation au niveau voulu.

Ne pas entreposer la bouillie de pulvérisation de l'insecticide Beleaf™ 50SG pendant la nuit.

Le prémélange de bouillies de l'insecticide Beleaf™ 50SG dans des réservoirs ravitailleurs est déconseillé. Ne pas préparer une quantité de bouillie supérieure à celle qui est nécessaire pour application immédiate.

Ne pas utiliser d'engrais liquide comme support de pulvérisation pour l'insecticide Beleaf™ 50SG.

Exigences et précautions concernant l'utilisation d'un adjuvant
L'insecticide Beleaf™ 50SG ne doit pas être utilisé avec des adjuvants pulvérisés.

Nettoyage de l'équipement de pulvérisation
Il faut nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après avoir pulvérisé l'insecticide Beleaf™ 50SG et avant d'utiliser l'appareil pour toute autre application.

Renseignements relatifs à l'application
Tout équipement d'épandage terrestre doit être bien entretenu et étalonné avec l'utilisation d'un support de pulvérisation approprié. Utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles qui permettent d'obtenir une bonne suppression des insectes.

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Lorsque le feuillage des plantes est dense ou que l'infestation par les insectes nuisibles est forte, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Application terrestre
Utiliser un pulvérisateur à rampe et à buses muni de buses, de pastilles et de tamis réglé pour donner une distribution et une couverture optimales aux pressions appropriées. Utiliser des buses qui produisent peu de fines gouttelettes de pulvérisation. Ne pas dépasser une pression de pulvérisation de 207 kPa (30 psi), sauf si requis par le fabricant de buses réduisant la dérive. Les pulvérisateurs doivent être ajustés afin que l'orientation des pastilles de buses soit d'au moins 46 cm (18 pouces) au-dessus de la culture. À noter que le chevauchement et les vitesses d'avancement lentes (qui ont lieu lorsqu'on continue de pulvériser en démarrant ou en arrêtant l'appareil, ou lorsqu'on effectue un virage) peuvent libérer des doses d'application excessives.

Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre *Brassica* (DAAR de 0 jour)

Groupe de cultures 5

Brocoli; brocoli de Chine; rapini; chou de Bruxelles; chou pommé; chou chinois (pak-choï); chou chinois (pé-tsaï); chou chinois (gaï-choï); chou-fleur; chou brocoli; chou cavalier; chou frisé; chou-rave; mizuna; feuilles de moutarde; moutarde-épinard; feuilles de colza.

<table>
<tr><td rowspan="2">RAVAGEURS</td><td colspan="2">TAUX D’APPLICATION</td><td rowspan="2">COMMENTAIRES</td></tr>
<tr><td>Kilogrammes d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare</td><td>Kilogrammes d’ingrédient actif par hectare</td></tr>
<tr><td>Pucerons</td><td>0,12 à 0,16</td><td>0,06 à 0,08</td><td>Augmenter les taux en cas d’infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes.</td></tr>
<tr><td colspan="4">Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d’eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d’eau par hectare lors de l’application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n’atteignent les seuils économiques d’intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d’au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare (0,08 kilogramme d’ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,48 kilogramme d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare (0,24 kilogramme d’ingrédient actif par hectare), par saison.</td></tr>
</table>

Cucurbitacées (DAAR de 0 jour)

Groupe de culture 9

Chayotte (fruit); courge cireuse; pastèque à confire; concombre; concombre des Antilles; gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, la gourde hechima et l'okra chinois); momordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants); melon véritable (hybrides et/ou cultivars de *Cucumis mélo*, y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus); citrouille; courge d'été (y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette); la courge d'hiver (y compris la courge musquée, la calebasse, la courge Hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti); pastèque (hybrides et/ou variétés d'espèces de *Citrullus*).

<table>
<tr><th rowspan="2">RAVAGEURS</th><th colspan="2">TAUX D'APPLICATION</th><th rowspan="2">COMMENTAIRES</th></tr>
<tr><th>Kilogrammes d'insecticide Beleaf™ 50SG par hectare</th><th>Kilogrammes d'ingrédient actif par hectare</th></tr>
<tr><td>Pucerons</td><td>0,12 à 0,16</td><td>0,06 à 0,08</td><td>Augmenter les taux en cas d'infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes.</td></tr>
<tr><td colspan="4">Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors de l'application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme d'insecticide Beleaf™ 50SG par hectare (0,08 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,48 kilogramme d'insecticide Beleaf™ 50SG par hectare (0,24 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par saison.</td></tr>
</table>

Légumes-fruits (autres que les cucurbitacées) (DAAR de 0 jour)

Groupe de culture 8

Aubergine; cerise de terre; okra; pépino; piment (y compris le poivron, le piment de Cayenne, le piment à cuire, le piment de type Jamaïque et le piment doux); tomatille; tomate.

<table>
<tr><td rowspan="2">RAVAGEURS</td><td colspan="2">TAUX D’APPLICATION</td><td rowspan="2">COMMENTAIRES</td></tr>
<tr><td>Kilogrammes d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare</td><td>Kilogrammes d’ingrédient actif par hectare</td></tr>
<tr><td>Pucerons</td><td>0,12 à 0,16</td><td>0,06 à 0,08</td><td>Augmenter les taux en cas d’infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes.</td></tr>
<tr><td colspan="4">Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d’eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d’eau par hectare lors de l’application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n’atteignent les seuils économiques d’intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d’au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare (0,08 kilogramme d’ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,48 kilogramme d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare (0,24 kilogramme d’ingrédient actif par hectare), par saison.</td></tr>
</table>

Houblon (DAAR de 31 jours)

<table>
<tr><td rowspan="2">RAVAGEURS</td><td colspan="2">TAUX D’APPLICATION</td><td rowspan="2">COMMENTAIRES</td></tr>
<tr><td>Kilogrammes d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare</td><td>Kilogrammes d’ingrédient actif par hectare</td></tr>
<tr><td>Pucerons</td><td>0,12 à 0,16</td><td>0,06 à 0,08</td><td>Augmenter les taux en cas d’infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes.</td></tr>
<tr><td colspan="4">Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d’eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d’eau par hectare lors de l’application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n’atteignent les seuils économiques d’intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d’au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare (0,08 kilogramme d’ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,48 kilogramme d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare (0,24 kilogramme d’ingrédient actif par hectare), par saison.

Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre aux travailleurs d’y retourner pour s’adonner à des activités de culture ou de conduite du houblon au cours du délai de sécurité (DS) de 31 jours.</td></tr>
</table>

Légumes-feuilles (sauf ceux du genre *Brassica*) (DAAR de 0 jour)

Groupe de culture 4

Amarante, feuilles; roquette; cardon; céleri; céleri chinois; laitue-asperge; cerfeuil; chrysanthème (feuilles comestibles et des jardins); mâche; cresson alénois; cresson de terre; pissenlit; oseille; endive (chicorée witloof); fenouil de Florence; laitue, pommée et frisée; arroche; persil; pourpier; pourpier d'hiver; radicchio (chicorée rouge); rhubarbe; tétragone; baselle; bette à carde.

RAVAGEURS	TAUX D'APPLICATION		COMMENTAIRES
	Kilogrammes d'insecticide Beleaf™ 50SG par hectare	Kilogrammes d'ingrédient actif par hectare	
Pucerons	0,12 à 0,16	0,06 à 0,08	Augmenter les taux en cas d'infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes.

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors de l'application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme d'insecticide Beleaf™ 50SG par hectare (0,08 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,48 kilogramme d'insecticide Beleaf™ 50SG par hectare (0,24 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par saison.

Légumes-tubercules et légumes-cormes (DAAR de 7 jours)

Sous-groupe de culture 1C

Crosne du Japon; topinambour; manioc, amer et doux; chayotte (racine); souchet comestible; taro; gingembre; pomme de terre; patate douce; igname.

<table>
<tr><td rowspan="2">RAVAGEURS</td><td colspan="2">TAUX D’APPLICATION</td><td rowspan="2">COMMENTAIRES</td></tr>
<tr><td>Kilogrammes d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare</td><td>Kilogrammes d’ingrédient actif par hectare</td></tr>
<tr><td>Pucerons</td><td>0,12 à 0,16</td><td>0,06 à 0,08</td><td>Augmenter les taux en cas d’infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes.</td></tr>
<tr><td colspan="4">Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d’eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d’eau par hectare lors de l’application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n’atteignent les seuils économiques d’intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d’au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare (0,08 kilogramme d’ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,48 kilogramme d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare (0,24 kilogramme d’ingrédient actif par hectare), par saison.</td></tr>
</table>

Légumes-racines (sauf la betterave à sucre) (DAAR de 3 jours)

Sous-groupe de culture 1B

Betterave potagère; bardane comestible; carotte; céleri-rave; cerfeuil tubéreux; chicorée; ginseng; raifort; persil à grosse racine; panais (*Pastinaca sativa*); radis; daïkon; rutabaga; salsifis; scorsonère; scolyme; chervis; navet.

<table>
<tr><th rowspan="2">RAVAGEURS</th><th colspan="2">TAUX D’APPLICATION</th><th rowspan="2">COMMENTAIRES</th></tr>
<tr><th>Kilogrammes d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare</th><th>Kilogrammes d’ingrédient actif par hectare</th></tr>
<tr><td>Pucerons</td><td>0,12 à 0,16</td><td>0,06 à 0,08</td><td>Augmenter les taux en cas d’infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes.</td></tr>
<tr><td colspan="4">Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d’eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d’eau par hectare lors de l’application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n’atteignent les seuils économiques d’intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d’au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare (0,08 kilogramme d’ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,48 kilogramme d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare (0,24 kilogramme d’ingrédient actif par hectare), par saison.</td></tr>
</table>

Fruits à pépins (DAAR de 21 jours)

Groupe de culture 11

Pomme; pommette; nèfle du Japon; cenelle; poire; poire asiatique; coing.

<table>
<tr><th rowspan="2">RAVAGEURS</th><th colspan="2">TAUX D’APPLICATION</th><th rowspan="2">COMMENTAIRES</th></tr>
<tr><th>Kilogrammes d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare</th><th>Kilogrammes d’ingrédient actif par hectare</th></tr>
<tr><td>Pucerons</td><td>0,12 à 0,16</td><td>0,06 à 0,08</td><td>Augmenter les taux en cas d’infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes.</td></tr>
<tr><td colspan="4">Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d’eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d’eau par hectare lors de l’application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n’atteignent les seuils économiques d’intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d’au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare (0,08 kilogramme d’ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,48 kilogramme d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare (0,24 kilogramme d’ingrédient actif par hectare), par saison.

Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre aux travailleurs d’y retourner pour s’adonner à des activités d’éclaircissage au cours du délai de sécurité (DS) de 2 jours.</td></tr>
</table>

Fruits à noyau (DAAR de 14 jours)

Groupe de culture 12

Abricot; cerise douce; cerise acide; nectarine; pêche; prune; prune chickasaw; prune de Damas; prune japonaise; prucot; prune à pruneaux.

<table>
<tr><td rowspan="2">RAVAGEURS</td><td colspan="2">TAUX D’APPLICATION</td><td rowspan="2">COMMENTAIRES</td></tr>
<tr><td>Kilogrammes d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare</td><td>Kilogrammes d’ingrédient actif par hectare</td></tr>
<tr><td>Pucerons</td><td>0,12 à 0,16</td><td>0,06 à 0,08</td><td>Augmenter les taux en cas d’infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes.</td></tr>
<tr><td colspan="4">Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d’eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d’eau par hectare lors de l’application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n’atteignent les seuils économiques d’intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d’au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare (0,08 kilogramme d’ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,48 kilogramme d’insecticide Beleaf™ 50SG par hectare (0,24 kilogramme d’ingrédient actif par hectare), par saison.

Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre aux travailleurs d’y retourner pour s’adonner à des activités d’éclaircissage au cours du délai de sécurité (DS) de 2 jours.</td></tr>
</table>

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entrainer.